

Célébration du Parrainage civil



Son origine

C'est un décret du 20 prairial en II (le 8 juin 1794) qui a institué cette cérémonie du parrainage civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

Sa célébration

Le parrainage civil n'est prévu par aucun texte officiel. Ce n'est pas une obligation pour les mairies de les célébrer mais la commune de Courrières a choisi de le faire. La tenue de la célébration à Courrières, est fixée le samedi matin entre 11h et 12h.

Sa valeur juridique

Le parrainage civil a pour but de célébrer la naissance de l'enfant sans lui donner un caractère religieux. C'est le moyen de donner un parrain et une marraine civil à l'enfant sans passer par l'église. Il est aussi destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines. Le parrainage civil n'a aucune valeur légale et ne lie pas les parrain et marraine par un lien contractuel. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé. Il n'y a pas de registre officiel pour consigner les parrainages civils mais seulement un registre officieux. L'engagement qui est pris de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille. Parrain et marraine civils ou religieux n'ont aucun droit.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pièces à fournir

- Acte de naissance de l'enfant à baptiser datant de – de 3 mois
- Justificatif de domicile des parents (quittance de loyer, facture EDF, GDF, eau....)
- Photocopie de la pièce d'identité des parents
- Photocopie de la pièce d'identité des parrains et marraines

Date et heure présumée du parrainage : _____

Cadre réservé à l'administration

Date de la cérémonie :

Heure de la cérémonie :

LE PÈRE

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

LA MÈRE

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Situation familiale des parents : mariés pacsés ou vie maritale séparés ou divorcés

L'ENFANT

Nom – Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

LE PARRAIN

Nom – Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

LA MARRAINE

Nom – Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Nous nous engageons :

- à remettre toutes les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte le jour du dépôt du dossier, l'agent de l'Etat Civil n'étant pas tenu de rappeler les parents.
- à prévenir dans les plus brefs délais le service Etat Civil en cas de changement de coordonnées, d'annulation ou de report du projet de parrainage.

Fait à Courrières, le _____

Signature du père,

Signature de la mère,